

Repères

N° 06 - Septembre 2026

Le Magazine de l'Éducation — ISSN 2337-2982



ORIENTATIONS POST-BAC

L'HEURE DES CHOIX



ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS NON-RECONNUS
**ENQUÊTE SUR
CES FABRIQUES
À ILLUSION**



LE REGARD DE JP

**ENTRE LEARNING ACADEMY ET
LEUMBEUL ACADEMIE, QUELLES
VACANCES POUR LA JEUNESSE ?**



POURQUOI L'ÉDUCATION ET LA FORMATION ?

VERTU

Parce que c'est un domaine qui porte le nom d'une vertu.

URGENCES

Parce que les problématiques adressées sont du domaine de l'urgence et conditionnent notre développement.

COMMUNICATION

Parce que l'Éducation et la Formation exigent une communication pointue et adaptée.



***Educ'Action met à
votre disposition son expertise
pour réaliser vos besoins en:***

- Production de vidéos
- Reportages
- Conception et impression de brochures, livrets, magazines, kakémono, affiches, etc.
- Location de studio ou régie pour enregistrement d'émissions ou productions audiovisuelles

Pour toute information complémentaire,
veuillez contacter notre service marketing au :

+221 33 868 75 76



LE VRAI GOULOT : ORIENTER, PAS ABANDONNER.

*Le Directeur Général
Siré Ndongo*

Chaque année c'est le même film. Et chaque année il finit mal. Nos bacheliers affrontent l'orientation. Les plateformes saturent. Les serveurs plantent. Résultat : des milliers de non orientés restent sur le carreau. Des enfants avec un bac en poche, mais sans avenir en face. Et pendant que l'État cherche des solutions, le marché de la désespérance s'ouvre. Grand ouvert.

CHOISIR L'ÉDUCATION, PAS LA FACILITÉ.

C'est là que débarquent les centres de formations bidon.

Les « universités » qui n'ont ni campus, ni bibliothèque, ni profs permanents. Juste un local climatisé, une secrétaire, et un grand panneau « inscription en cours. Ils leurent les parents. Ils illusionnent les enfants. Ils vendent du rêve à crédit et du diplôme au rabais. « Venez, on vous prend sans concours. Venez, diplôme garanti en 6 mois. Venez, vous serez ingénieur, manager, expert en tout. »

Combien coûtent ces illusions ? 800 000. 1 million. Parfois la terre du père. Et à la sortie ? Rien. Des diplômes sans agrément. Des compétences sans valeur. Des jeunes endettés, découragés, qui finissent par scroller toute la journée en se demandant où ils se sont trompés. On leur a fait croire que la formation était

une formalité. On leur a menti. Le plus grave : l'État ferme les yeux. Les collectivités regardent ailleurs. Le privé se frotte les mains. Et on continue de traiter la formation professionnelle comme un plan B. Comme la poubelle de l'orientation. Erreur fatale. Pour 70% de notre jeunesse, la formation professionnelle n'est pas un plan B. C'est le plan A. Le Sénégal n'a pas besoin de jeunes qui savent juste scroller ou « influencer ».

Il a besoin de jeunes qui savent construire. Souder. Programmer. Soigner. Cultiver. Entreprendre. Il faut multiplier les passerelles. Il faut que l'État contrôle, agrée, sanctionne. Il faut que les collectivités investissent dans des Centres de Formation Agricoles publics crédibles. Il faut que le privé arrête de vendre du vent et commence à former.

Aux parents : méfiez-vous. Un vrai diplôme a une adresse, un agrément, des anciens élèves.

Aux jeunes : vous méritez mieux que des promesses. Vous méritez des compétences, des chances, et le respect.

A nous, adultes, décideurs, parents, médias, de choisir.

Le choix de la responsabilité. Le choix de l'exigence. Le choix de l'avenir. Parce que laisser un bachelier tomber dans les bras d'un marchand de diplômes, ce n'est pas de l'orientation. C'est de l'abandon.



Repères
Le Magazine de l'Éducation

ISSN 2337-2982

REPÈRES MAGAZINE
ÉDITÉ PAR **EDUC'ACTION**

Adresse

Almadies Zone 5 lot 19,
route du King Fahd Palace
Dakar - Sénégal

DIRECTEUR GÉNÉRAL
SIRÉ NDONGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
JEAN PIERRE CORREA

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
MAME DIARRA DIOP

COORDONNATEUR
PAPA BIRAM DIOP

RÉDACTEUR EN CHEF
MOUSTAPHA DIAKHITÉ

IMPRESSION
DALTON SÉNÉGAL

Sommaire



EDITO

Le vrai goulot : orienter, pas abandonner

P3

ACTUALITÉ

Aliou Diouf, Sg du CUSEMS, « Dès le début de l'année, nous allons nous battre. Et cette fois, ce sera plus dur »

P5

DOSSIER

Orientations post-bac, l'heure du choix

P8

ENTRETIEN AVEC

Baye Dieng, psychologue, « **certaines filières sont socialement "survalorisées" au point que ne pas y accéder est vécu par le jeune comme un échec personnel et familial** »

P12

ENQUÊTE

Établissements privés non-reconnus, enquête sur ces fabriques à illusion.

P20

LA CHRONIQUE DU DOYEN JP

ENTRE LEARNING ACADEMY ET "LEUMBEUL" ACADEMY
Quelles vacances pour notre jeunesse ?

P26

PORTRAIT Mariama Bâ

45 ans après sa disparition, une œuvre qui inspire les nouvelles générations.

P30





ALIOU DIOUF

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CUSEMS

« Dès le début de l'année, nous allons nous battre. Et cette fois-ci, ce sera encore beaucoup plus dur »

Par Moustapha Diakhité

Le recrutement spécial de 2.527 enseignants validés par le gouvernement ne laisse pas indifférent le Cadre Unitaire Syndical des Enseignants du Moyen Secondaire (CUSEMS). L'organisation, membre du G7, qui dénonce une « dévalorisation » du métier d'enseignant, s'insurge aussi contre l'application du protocole d'accord entre le gouvernement qui tarde à se faire. Dans cet entretien, Aliou Diouf, secrétaire général du CUSEMS, prédit déjà un début d'année scolaire 2026 - 2027 instable.



Pourquoi êtes-vous contre le programme de recrutement spécial de 2.527 enseignants, validé par le gouvernement ?

Nous avons toujours condamné les recrutements spéciaux, dans la mesure où ils se font dans une opacité totale. L'éducation n'est pas un déversoir, où on peut recruter n'importe qui, sans formation et le mettre dans les classes. Aucun pays ne peut se développer sans une éducation de qualité. C'est pourquoi nous pensons que pour recruter, il faut toujours appliquer les règles. C'est-à-dire passer par voie de concours. Parce que nous avons nos enfants dans les écoles. En tant que syndicat, notre rôle c'est de faire en sorte que le système éducatif puisse être performant.

En quoi considérez-vous que ce recrutement favorise une "déprofessionnalisation" du métier d'enseignant ?

Pourquoi devrait-on penser que dans l'enseignement, on peut prendre n'importe qui, avec le Bac ou avec un diplôme pédagogique, et l'emmener directement dans les classes ? Nous qui avons fait le concours de l'école normale, nous avons fait un concours très sélectif. Ensuite, nous avons fait deux ans de formation avec des pratiques en classe, avant d'être affectés dans les lycées et collèges du Sénégal. C'est ça la norme. C'est ce qui garantit la qualité des enseignants recrutés. Mais si on doit recruter les gens dans le tas, sur dépôt de simples dossiers, on ne peut pas savoir qui est meilleur et qui ne l'est pas. Le système éducatif sénégalais a connu des recrutements par le passé qui ont impacté et de façon négative, le niveau des élèves. Et cela ne peut pas continuer. Nous risquons vraiment de plomber le niveau même de l'éducation au Sénégal. Si vous allez en Côte d'Ivoire par exemple, chaque année, l'État recrute 7.000 enseignants par voie de concours. C'est ça l'orthodoxie. L'école publique est garante de l'égalité des chances.

Le protocole d'accord signé entre le Gouvernement et le G7, le 16 avril dernier, n'est toujours pas mis en application. Ce que vous dénoncez. Y voyez-vous une volonté de l'exécutif de ne pas honorer ses engagements ?

Le gouvernement semble ne pas être dans les dispositions de respecter les accords. Il y a d'abord les échéances des mois de juin et juillet qui n'ont pas encore été honorées. Et en ce mois de septembre, nous sommes à une échéance importante. Le gouvernement, dans le protocole d'accord, avait indiqué qu'il allait partager l'étude sur le système de rémunération des agents de l'État. C'est le point phare de nos revendications. L'épine dorsale même. Et cette correction n'interviendra qu'après la publication de cette étude. Mais jusqu'à présent, les syndicats d'enseignants ne

sont pas en possession des termes de référence de cette étude. Et ça, c'est inacceptable. Parce que tout simplement, on ne peut pas, dans un pays, signer des accords et après faire semblant de les oublier ou bien chercher des prétextes pour ne pas les respecter. C'est pourquoi nous, au niveau du G7, on est très clair. Si l'État ne respecte pas ces échéances-là, nous allons encore vers une année scolaire très perturbée.

Quelle sera de ce fait la nature de vos plans d'actions ?

L'école va s'inscrire dans une dynamique de stabilité si l'exécutif respecte ses accords. Mais si ce n'est pas le cas, nous allons déposer un préavis de grève à la fin du mois de septembre. Et dès le début de l'année, nous allons nous battre. Et cette fois-ci, ce sera encore beaucoup plus dur. Parce que lors des négociations, le G7 a été tellement souple. Nous avons été tellement compréhensifs que nous avons fini par accepter parfois l'inacceptable. Mais c'était dans l'optique de trouver un accord. Mais à ce point, nous resterons intraitables.

Vous déplorez les cas de tricheries et fraudes notés lors du Bac et du BFEM. Malgré les mesures prises par le ministère de l'éducation nationale, le mal persiste. Qui sont les véritables responsables de ce fléau selon vous ?

Je ne saurais dire qui sont les vrais responsables. Il y a une enquête qui est en cours. La direction des examens et concours a déposé une plainte au niveau de la cybercriminalité pour situer les responsabilités. Nous allons laisser l'enquête suivre son cours. Ce que je peux dire, c'est que ces cas de fraudes et de fuites ne font que discréditer nos diplômes. Des

mesures préventives et dissuasives doivent être prises pour lutter contre.

Quelles mesures faudrait-il adopter ?

Avec les nouvelles technologies, il devient très facile de tricher avec l'intelligence artificielle. C'est au gouvernement de s'adapter à ce niveau. Il faut par exemple trouver les moyens de brouiller l'Internet pendant les épreuves. Personne ne pourra alors se connecter. Et s'ils ne peuvent pas se connecter, ils ne pourront pas se passer les réponses. Le Sénégal ne peut pas rester là, à constater chaque année des fraudes et des fuites.

Des résultats globalement positifs ont été enregistrés cette année avec plus de 53% de taux de réussite au Bac, plus de 83% au BFEM et plus de 94% au CFEE. Comment évaluez-vous ces résultats ?

C'est des résultats vraiment satisfaisants. Nous tenons à féliciter les élèves qui ont réussi à tous ces examens.

Féliciter aussi les enseignants qui les ont encadrés, leurs parents aussi, mais aussi les autorités. C'est toute la communauté éducative qui s'est mobilisée pour faire ces performances. Mais on doit vraiment avoir mieux. Parce que quand vous avez 53% de taux d'admis au bac, ça veut dire qu'il y a 47% de taux d'échecs. C'est qu'à même assez élevé. Presque la moitié. Les gens doivent travailler à ce qu'il y ait un taux de réussite au BAC aux alentours de 80-90%, comme dans les pays développés. Il faut aussi revoir la problématique de l'enseignement des sciences avec la série S1, qui représente moins de 0,5% du nombre de candidats. Si vous prenez aussi de façon globale les séries scientifiques, c'est presque moins de 15%. 85% des candidats viennent des séries littéraires. Pour un pays qui veut se développer, qui a besoin d'ingénieurs et de scientifiques, c'est quand même alarmant. C'est pourquoi la refondation curriculaire est extrêmement importante.





ORIENTATIONS POST-BAC : L'HEURE DU CHOIX

96 653
bacheliens à caser

Un peu plus d'un mois après les épreuves du baccalauréat, un nouveau chapitre s'ouvre pour les élèves déclarés admis pour la session 2026. Cette année, le Sénégal compte 96.653 bacheliers, soit un taux de réussite de 53,44%. Les futurs étudiants doivent désormais valider leurs études universitaires via la plateforme nationale CAMPUSEN, dispositif chargé d'assurer l'inscription des bacheliers dans les universités publiques.

■ Par Moustapha Diakhité

C'est un record. 96.653. Le nombre d'élèves en classe de terminale ayant décroché leur baccalauréat cette année 2026. Des bacheliers qui n'auront que moins de deux mois pour profiter pleinement de la période des grandes vacances.

La plateforme CAMPUSEN a, en effet, ouvert ses portes le lundi 17 août 2026, date retenue pour le début des demandes d'admission dans les établissements publics d'enseignement supérieur du Sénégal (Universités Publiques et Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel).

Les bacheliers ont jusqu'au dimanche 13 septembre prochain pour s'inscrire sur la plateforme et effectuer leurs demandes d'orientation.

Un communiqué de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), rendu public mi-août, précise que les élèves en terminale, admis à la session 2026 du baccalauréat doivent valider leurs demandes d'admission « en faisant obligatoirement et successivement » 18 choix dans les 10 Universités Publiques que compte le Sénégal.

Il s'agit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), l'Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT), l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB), l'Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (UNCHK), l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahim Niass (USSEIN), Université Amadou Makhtar Mbow (UAM), Université du Sénégal Oriental (ISO), Université Souleymane Niang de Matam (USNM).

Les bacheliers doivent en outre

pointer 18 choix dans les Instituts Supérieurs d'Enseignements Professionnels (ISEP) que le Sénégal dispose : Thiès, Diamniadio, Bignona, Matam, Richard-Toll et Mbacké.

Une fois les demandes d'orientation validées et la plateforme fermée, la balle reviendra dans le camp de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, chargée alors d'assurer l'orientation des bacheliers.

La DGES reste cependant catégorique, les demandes effectuées au-delà des délais prescrits ne seront pas prises en compte.

« Aucune demande de dérogation ne sera reçue par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur », met en garde le communiqué signé par le Pr. Mamadou Sibibé, directeur de la DGES.



la machine à orienter s'emballe

CAMPUSEN, c'est le nom donné à la plateforme mise en place pour assurer la gestion et la demande d'orientation des bacheliers de la session 2026 du baccalauréat. Il s'agit d'un guichet unique, passage obligé pour les futurs étudiants souhaitant s'inscrire dans l'une des universités ou ISEP du pays.

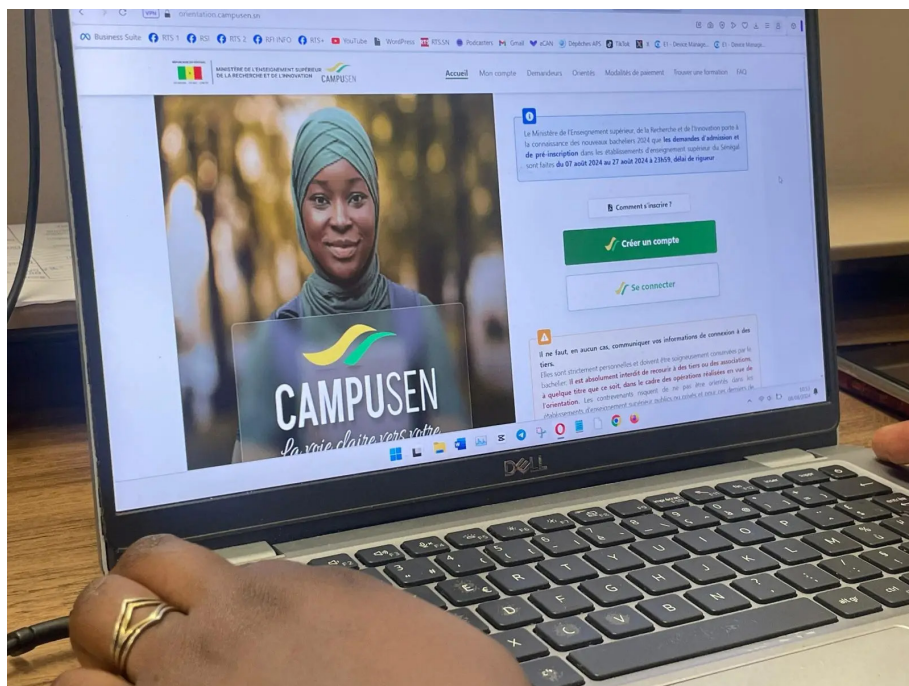
■ Par Moustapha Diakhité

C'est en 2013 qu'elle a été instaurée. Campusen, la plateforme chargée de la gestion des demandes d'orientation des bacheliers admis à la session 2026 du baccalauréat. Son décret fondateur est le n°2013-1295 du 23 septembre 2013. Selon cette disposition, il s'agit d'un « système d'orientation des bacheliers permettant aux

intéressés de bénéficier de formalités et de procédures plus souples et plus simplifiées ». La plateforme permet également d'assurer « l'équité et la transparence dans le processus de sélection des candidats ». Ce décret, qui se conforme aux dispositions de la loi n°2015-26 du 29 décembre, relative aux universités publiques, a été par

la suite abrogé et remplacé par le décret n°2016-1805, relatif à l'orientation et à l'inscription des bacheliers dans les universités publiques et dans les établissements d'enseignements supérieurs. Selon l'article premier dudit décret : « les titulaires du baccalauréat sénégalais qui souhaitent poursuivre des études dans une université publique ou





dans un établissement public d'enseignement supérieur doivent obligatoirement souscrire en ligne dans les formes et délais requis, et selon les modalités prévues à cet effet. La plateforme dédiée à ce processus de préinscription est gérée au niveau du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. L'inscription sur la plateforme permet au candidat de bénéficier d'un identifiant national de l'étudiant ».

La plateforme en question est bien Campusen. Pour cette année 2026, les demandes d'admission se font du 17 août au 13 septembre prochain, d'après la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES).

LA CINERI, l'autre machine conceptrice de Campusen

La Cyber-Infrastructure Nationale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI), direction au sein du ministère de l'Enseignement Supérieur est la conceptrice de la plateforme Campusen.

La CINERI a pour mission de gérer l'infrastructure numérique mutualisée de l'Enseignement supérieur de la Recherche. Elle a aussi pour but de répondre aux problématiques liées au déploiement du réseau informatique, pour relier entre

elles les entités administratives et de recherche, de stockage des données et de l'utilisation du Supercalculateur pour des projets scientifiques publics et privés.

La CINERI, créatrice donc de la plateforme a la charge du stockage des données des bacheliers, de développer l'intelligence artificielle et l'algorithme programmés à les accompagner tout au long des opérations d'inscriptions, notamment dans la définition de leurs choix respectifs.

Les ultimes minutes avant l'ouverture de la plateforme, la course contre la montre

Mais bien avant l'ouverture de la plateforme, la Commission Nationale d'Orientation des Bacheliers (CNOB) entre en service en rendant compte de ses missions au niveau des universités publiques et ISEP du pays. Pour cette année, l'institution a exposé ses conclusions deux semaines avant le lancement de Campusen. Cette mission consiste à faire le point de la situation dans les établissements d'enseignement public. Il s'agit en clair de s'enquérir de la disponibilité des places dans les universités et ISEP. Mais aussi de relever les manquements notés dans les infrastructures.

La CNOB joue, en outre, un

rôle capital dans le processus d'orientation des bacheliers, en fixant et annonçant le calendrier des affectations et en centralisant sur la plateforme, en collaboration avec la CINERI, les choix et les dossiers des établissements publics et les ISEP.

La mission de la CNOB ne s'arrête pas là. Elle contribue activement au traitement des demandes d'orientation des nouveaux bacheliers vers le supérieur public, une fois la plateforme lancée.

L'IA et l'algorithme, ces "mains virtuelles" derrière la plateforme

En 2026, Campusen se présente sous un nouveau visage. Sous l'impulsion de la Cyber-infrastructure Nationale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI), la plateforme a connu une retouche digitale, avec l'intégration de l'Intelligence artificielle. Ce qui lui confère une Version 2.0.

Une innovation majeure développée depuis l'année dernière, dont le but est de mieux alléger aux bacheliers les conditions d'inscription en ligne.

Avec l'algorithme déjà en place, le futur étudiant passera désormais moins de temps avant d'effectuer ses choix. Ses notes obtenues au bac ayant déjà déterminé ses possibles choix et les universités ou ISEP dans lesquelles il est le plus susceptible d'être orienté. Les places dans les établissements et instituts étudiés par la CNOB étant limitées.

A l'arrivée de la date limite, le 13 septembre, Campusen ferme. Mais l'IA et l'algorithme continuent de s'activer. Sur ses 36 choix (18 sur les universités publiques et 18 sur les ISEP) le bachelier se voit valider un seul par la plateforme. "Les mains virtuelles" ayant étudié ses notes et les matières qui correspondent le plus à son profil universitaire.

Un délai de huit jours lui est alors notifié pour s'inscrire dans l'université ou l'ISEP dans lequel il est orienté, au risque d'être forçol.

CAMPUSEN

les bacheliers à l'épreuve du choix

Le compte à rebours est lancé pour 96.653 bacheliers autorisés à effectuer leurs demandes d'orientation sur Campusen. La plateforme a été prise d'assaut dès son ouverture le 17 août dernier. Plus de 60 000 ont déjà validé leur inscription. Toutefois, pour beaucoup de bacheliers, le stress et l'angoisse étaient au rendez-vous au moment de se connecter sur le site. Ces futurs étudiants craignent de faire face à des surprises, au sortir des résultats des orientations.



La célébration de son admission au baccalauréat aura été de courte durée. Papa Gueye passe désormais aux choses sérieuses. L'ancien élève au lycée de Guéoul, dans la région de Louga a réussi son examen avec une note de 11/20. Son exploit est, selon lui, le fruit d'un travail et des efforts acharnés. « Je rends grâce à Dieu, c'est vrai que l'examen n'a pas été de tout repos. Il y a eu beaucoup de pression venant de ma famille. Mais tout est bien qui finit bien ».

Le bachelier tourne la page et se focalise désormais sur son avenir. Dès l'ouverture de la plateforme Campusen, Papa Gueye n'a pas traîné les pieds. Il s'est aussitôt inscrit et sa demande d'orientation validée avec succès.

Cependant son enregistrement dans la plateforme d'orientation a été, tel un parcours de combattant. Pape Gueye dit avoir été ralenti par des blocages, avant de solliciter de l'appui. « J'ai effectivement été un peu perdu. J'ai eu des difficultés à effectuer seul mon inscription. Mais au finish, j'ai fait recours à des étudiants venus nous assister au lycée de Guéoul. Grâce à eux, nous avons pu nous inscrire sans soucis majeurs », raconte-t-il.

Non loin de Guéoul, le climat reste encore nuageux à Kébémér,

où le thermomètre affiche des températures élevées. Ici, Célestine Nina Ndecky joue encore les prolongations avant de se consacrer à sa demande d'admission sur Campusen. L'élève au lycée Sergent Malamine Camara, à Dakar a obtenu son baccalauréat avec 272 points. Elle a choisi de célébrer son admission à Kébémér, auprès de ses grands-parents.

Célestine est tout de même consciente des défis qui l'attendent à l'avenir. Elle se démène déjà pour essayer de comprendre la plateforme Campusen, dont elle ne s'est pas encore imprégnée. « Je ne sais pas encore comment fonctionne la plateforme car je n'ai pas une bonne connaissance des informations tournant autour. Je compte tout de même me rendre dans un cyber pour solliciter un peu d'aide », affirme-t-elle.

Alors que la plateforme enregistre déjà plus de 50 000 inscriptions, la jeune bachelière reste, elle, indécise. Célestine peine à faire un choix. Elle souhaiterait cependant poursuivre ses études dans un établissement public au Sénégal. « J'aimerais bien poursuivre mes études dans une université au Sénégal, plus précisément à l'université Gaston Berger de Saint-Louis », atteste-t-elle.

« Je crains pour mon avenir »

Pour sa part, Papa Gueye ne cache pas ses inquiétudes, même après avoir effectué sa demande. Le futur étudiant, soucieux de son avenir, confie avoir été méticuleux dans ses choix. « Je suis stressé car je crains pour mon avenir. Un choix fait, si c'est validé malgré moi, peut répercuter négativement sur mon futur », confesse-t-il.

Avec la version 2.0 de Campusen, marquée par l'intégration de l'Intelligence artificielle, le bachelier se voit proposer ses potentiels choix, en fonction de ses notes. Ce qui, d'après Papa Gueye, n'accorde pas la possibilité au postulant de cocher librement les filières qui lui conviennent le plus. « Maintenant l'orientation se fait en fonction du nombre de places disponibles dans les universités et instituts. Ce qui ne garantit pas forcément la validation de nos premiers choix », estime Papa Gueye.

L'enfant de Guéoul souhaite étudier la Philosophie, les Sciences juridiques ou encore l'Espagnol, une fois orienté dans une université au Sénégal.



LE PR. OUSMANE THIARÉ,
DIRECTEUR DE LA CINERI,

À PROPOS DE CAMPUSEN

“**Nous avons eu le temps de travailler pour son efficacité**”

Le Pr. Ousmane Thiaré, directeur de la Cyber-Infrastructure Nationale pour l'Enseignement supérieur, la recherche et l'Innovation (CINERI), suit de près les opérations d' enrôlement sur Campusen.

Chiffre par chiffre, le responsable de la direction chargée de contrôler la plateforme, comptabilise le nombre de demandes effectuées par les bacheliers. « La plateforme a été ouverte le lundi 17 août dernier à 09h27. À la date du lundi 24 août, nous avons eu un taux global d'inscription de 62,14% de bacheliers enrôlés. Donc sur les 96 653 bacheliers, 68 057 se sont inscrits », a indiqué le Pr. Ousmane Thiaré.

Un engouement considérable, d'après lui, qui est le fruit des innovations apportées dans la plateforme, pour la rendre beaucoup plus efficace.

« C'est une plateforme qui date de 2013. Nous avons donc eu le temps de l'éprouver et de travailler pour son efficacité, pour son optimisation. Moi-même je suis un peu impressionné par ce taux d'inscription en une semaine. Si on fait le comparatif avec les années passées. Nous n'avons pas ce taux à cette période. Cela voudrait dire que la communication a été bien faite », se réjouit le Directeur

de la CINERI, qui souligne qu'aucun incident majeur n'a été noté pour le moment.

« Les bacheliers compétissent à travers les résultats qu'ils ont obtenus au Bac »

Pour cette année, 96 653 bacheliers sont autorisés à effectuer une demande d'orientation sur le site Campusen, selon le Pr. Ousmane Thiaré, sur des chiffres du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation.

Toutefois, précise-t-il, les résultats obtenus à l'examen du baccalauréat déterminent la nature des orientations. « Si le bachelier a de très bons résultats au bac, il sera mieux orienté. Et si ce n'est pas le cas, il ne sera pas orienté là où il voudrait être », affirme-t-il.

Le Professeur Ousmane Thiaré qui ajoute : « C'est un outil d'égalité des chances, un outil d'équité entre tous les bacheliers du Sénégal ».q



APRÈS LE BAC, L'ANGOISSE DU CLIC

comprendre le stress de l'orientation des nouveaux bacheliers

L'attente du résultat des orientations post-bac via Campusen est source d'angoisse chez beaucoup de bacheliers. Baye Dieng, chef de la division Orientation et Appui psychosocial au ministère de l'Éducation nationale, élucide les raisons de ce stress. Le psychologue - conseiller appelle par ailleurs à une meilleure coordination entre les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Emploi et de la Formation professionnelle et Technique, pour prévenir les problèmes d'orientation post-bac et de décrochage universitaire.

Pourquoi l'orientation des nouveaux bacheliers via CAMPUSEN est-elle source de stress chez beaucoup de jeunes ?

Parce que, si l'obtention du baccalauréat représente le passeport ouvrant la porte aux études supérieures, c'est la

plateforme Campusen qui délivre le VISA à travers la décision d'orientation. Les jeunes savent que, sans ce visa, ils ne peuvent pas accéder au « pays de leurs rêves », c'est-à-dire la filière ou l'établissement qu'ils ambitionnent. En effet, la plateforme Campusen fonctionne sur un principe connu : le bachelier formule des vœux hiérarchisés, et un système d'affectation les répartit selon

les places disponibles. Mais en tant que psychologue conseiller d'orientation, ce que je constate chez les bacheliers, c'est que l'attente du résultat des orientations post-bac via Campusen est vécue comme un verdict, pas comme une simple information administrative. Il faut avouer que c'est un événement stressant pour le nouveau bachelier et pour les familles. Trois facteurs peuvent expliquer

ce stress. D'abord, beaucoup de bacheliers formulent leurs vœux dans l'urgence et avec quelquefois des conflits de choix non résolus entre la filière qu'il souhaite suivre, les attentes professionnelles familiales et les options disponibles ou accessibles sur la plateforme. Ensuite, le stress est accentué par le fait que le résultat est publié en ligne, sans médiation humaine immédiate et institutionnalisée pour aider le jeune bachelier à la compréhension des enjeux et des opportunités qu'offre la filière d'affectation proposée par la plateforme. Enfin, certaines filières sont socialement "survalorisées" au point que ne pas y accéder est vécu par le jeune comme un échec personnel et familial, alors qu'il s'agit d'abord d'une contrainte de places disponibles.

Concrètement comment un psychologue conseiller accompagne un nouveau bachelier victime de mauvaise orientation ?

La démarche d'accompagnement peut varier d'un professionnel à un autre ; mais on peut retenir trois moments dans le protocole. D'abord, un entretien de clarification : il s'agit d'écouter sans jugement le bachelier, de le laisser exprimer ce qu'il ressent (déception, colère, sentiment d'injustice etc.) sans chercher à minimiser ces émotions, car elles sont légitimes avant tout. Ensuite, un travail de réexamen du projet d'étude : ici le conseiller d'orientation réévalue avec le jeune les intérêts professionnels, les compétences et les débouchés concrets de la filière qu'il a reçue, filières qui peut être mal connue ou caricaturée par le jeune. C'est à ce stade qu'on distingue ce qui est réellement un « fait objectif bloquant » de ce qui relève d'une mauvaise perception à corriger. Enfin, selon les cas, le conseiller explore avec le jeune les leviers institutionnels existants pour une réorientation éventuelle lorsque le maintien dans la filière reçue n'est vraiment pas viable ou souhaitable.

Qu'est-ce que les autorités doivent faire pour prévenir les problèmes d'orientation post-bac et de décrochage en premier cycle universitaire ?

Il faut d'abord reconnaître les efforts qui sont faits dans ce sens, de parts et d'autres par les services compétents. Les psychologues conseillers d'orientation des CAOSP, qui relèvent du MEN et ceux du MEFPT, organisent des rencontres avec les élèves de terminale pour leur présenter les opportunités post-bac et les stratégies de choix de carrière. De son côté, le MESRI communique directement avec les futurs bacheliers via ses propres canaux numériques. Le problème n'est donc pas l'absence d'initiatives. C'est l'absence de cadre de concertation entre les structures chargées de l'Orientation relevant des trois ministères. C'est un problème de coordination interministérielle - comme on le constate sur d'autres problématiques - pour gérer la transition Lycée - Université. A ma connaissance, les professionnels de l'Orientation du MEN et MEFPT ne sont pas formellement associés ni au choix des critères d'orientation post-bac ni au profilage des candidats ni à la gestion de la plateforme Campusen ni au suivi des nouveaux bacheliers une fois affectés. Chaque entité développe ses propres initiatives, et les rares rencontres entre acteurs restent occasionnelles et abordent la question de manière superficielle plutôt que structurelle. Je pense qu'il faut aller vers une convention formelle entre le MESRI, le MEN et le MFPT, mettre en place un texte réglementaire qui institutionnalise la coordination plutôt que de laisser une question aussi importante dépendre de la bonne volonté ou des humeurs des acteurs. À mon sens, cette convention devrait couvrir quatre volets :

- La définition concertée des critères et conditions d'orientation post-bac
- L'association des professionnels de terrain, notamment les psychologues conseillers d'orientation au profilage des candidats
- Favoriser un regard croisé et partagé sur le fonctionnement de la plateforme d'affectation
- Un suivi coordonné des bacheliers après leur orientation. Le Ministère de l'Éducation nationale devrait aussi garantir - comme on le constate dans certains pays - un créneau horaire dédié et reconnu dans le calendrier scolaire pour l'Éducation aux choix d'orientation, plutôt que de la laisser dépendre de la bonne volonté de chaque établissement. Le projet de réforme des curricula devrait prendre en compte cette problématique à mon sens.



À QUAND LE RÉVEIL ?

Inhumanité. Le mot n'est pas de trop. Oui. Atrocité, bestialité, monstruosité. Un acte hors des arcanes de l'humanité. L'Homme étant doté de raison. Ses faits et gestes flirtent bien souvent avec le satanisme, franchissent les limites du sadisme. De la sauvagerie.

Permettons-nous ce vocabulaire hard-core pour exprimer l'amertume qui ronge le cœur de beaucoup, suite à l'assassinat de Ndeye Bigué Sène.

Cette jeune innocente (20 ans), cruellement achevée par le "charsatan", oup's charlatan, Babacar Ndiaye. La malheureuse candidate au Bac 2026 a été jetée tel un chiffon dans la brousse du quartier de Selko, à Tivaouane.

Au-delà d'un simple fait divers auquel la presse fait ses choux gras, le recours systématique aux "charsatans" (osons le dire) doit interpeller tout un chacun dans la société où nous évoluons. Oui car si le phénomène atteint aujourd'hui l'ampleur dans laquelle elle est, c'est parce que nous sommes tous responsables en réalité.

Mais la chaîne des responsabilités place aux premières lignes les parents d'élèves. De grâce, chers mamans et papas, avec tout le respect que nous vous devons, nous ne pouvons pas, ne pas mettre la plume dans la plaie. Quand est-ce que vous allez prendre conscience du danger que représentent les "charsatans" dans notre société.

**L'avenir, c'est la sueur au front qui le dessine.
Et retenez ceci, ce n'est pas les marabouts, c'est Dieu.**

Combien de candidats au CFEE, au Bac ou au BFEM se sont vus vendus de faux rêves ? Combien de sommes d'argent, livrés gratos à ces faux prophètes ? Combien de vies juvéniles brisées ? Combien d'espoirs perdus ? Combien ? Combien ?

Chers parents, quand est-ce qu'allez comprendre que ces "charsatans", une fois la confiance établie, finiront par vous user, vous et votre progéniture ? Quand est-ce qu'allez arrêter de jeter vos enfants et élèves dans la gueule de ces malfrats ?

Chers parents, disons-le. Ce n'est pas les marabouts, c'est

Dieu. Le destin de tout un chacun est déjà tracé en effet. La réussite émane du divin. Bon gré, malgré les efforts fournis pour le CFEE, le BFEM ou le Bac.

Inculquez à vos enfants le culte de l'effort. Incitez-les à se suffire à eux-mêmes. Apprenez-les à s'armer avant d'aller batailler aux examens. La victoire aux épreuves, se gagne par l'apprentissage, par la méthode, les révisions, les exercices, l'application. Un joueur de football sans force physique, ne tiendra 90 minutes dans le rectangle vert que lorsque chameau ne franchit le chas de l'aiguille. Même si derrière les buts, "charsatan" s'affaire.

S'affairer, c'est l'affaire des féticheurs. Ils se servent de vous et de vos proches. En dehors de vous siphonner, ils prennent en otage vos petits.

De grâce, chers parents, éloignez-vous et vos proches de ces spécialistes de la magie noire.

Chers élèves, refusez ! Dites non et osez compter sur vos propres capacités, quand il s'agit d'aller au front pour le CFEE, le Bac et le BFEM.

Par Moustapha Diakhité

CRÉATION DES EPES AU SÉNÉGAL

L'inquiétante floraison

Ils sont devenus omniprésents. Les Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) poussent en grand nombre dans la capitale sénégalaise et ailleurs. Le pays en compte déjà des centaines. Malgré cette affluence, beaucoup d'instituts privés de formation présentent des défaillances. Absence de réglementation, non validation par le CAMES et l'ANAQ-SUP, non-reconnaissance du diplôme par l'État... Pour de nombreux étudiants, la fin de la formation est souvent synonyme de galère prolongée. Dans une note parue fin juillet, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur rappelle à l'ordre les EPES qui ne sont pas encore conformes aux réglementations en vigueur, et menace déjà de les fermer. Enquête de Repères Magazine sur cette hausse tentaculaire des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur et le calvaire de plusieurs étudiants, dont l'insertion professionnelle devra attendre.

« **A**ucun EPES ne peut dérouler ses programmes et délivrer des diplômes de licence, master et

doctorat d'exercice : (médecine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et chirurgie dentaire) sans une autorisation préalablement établie par le

MESRI », telle est la mise en garde de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

Dans un communiqué publié vers la fin du mois de juillet, la DGES

rappelle que le fonctionnement d'un EPES est subordonné à l'approbation par l'autorité, à travers l'octroi d'un agrément provisoire.

«Le non-respect de la réglementation en vigueur entraîne la fermeture immédiate de l'établissement par l'autorité compétente, et ce, sans préjudice des poursuites prévues par la législation », avertit la direction au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les EPES, la bombe

Dans le contexte éducatif sénégalais, un Établissement Privé d'Enseignement Supérieur désigne une structure privée dispensant des formations supérieures.

Leur création et leur statut sont principalement régis par la loi n°94-82 du 23 décembre 1994. Cette disposition remplace les lois antérieures, notamment la loi n°67-51 du 29 novembre 1967 afin d'alléger les procédures d'ouverture d'EPES et d'élargir leur champ d'application à l'enseignement supérieur.

Le texte, modifié en 2005, exigea alors l'introduction d'une déclaration préalable pour créer des établissements privés. Il renforce dans le même temps, les contrôles



administratifs et institue un Conseil consultatif de l'enseignement privé pour faciliter la concertation entre l'État et les acteurs privés.

La loi n°94-82 du 23 décembre 1994 est par la suite complétée par plusieurs textes majeurs, dont la loi 2011-05 du 30 mars 2011 instaurant le système LMD (Licence, Master, Doctorat) et réorganisant l'enseignement supérieur pour le structurer autour de trois grades internationaux (BAC+3, BAC+5 et BAC+8).

Puis vient le décret n° 2015 - 582 du 11 mai 2015 qui pose les bases d'une meilleure réglementation des Établissements supérieurs, avec l'impératif d'accréditation des offres de formation par l'ANAQ-SUP.

L'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation, créée en 2012 a pour mission de contribuer et à assurer la qualité de l'enseignement supérieur. Pour qu'un EPES obtienne l'agrément de l'État du Sénégal, être certifié par l'ANAQ-SUP devient l'une des conditions exigeantes.

90 EPES, le chiffre qui fait fureur

Dans un communiqué paru du 24 juillet 2026, la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé faisait le point de la situation des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur dans le pays.

A cette date, la DESP informait que 20 nouveaux EPES venaient d'obtenir l'autorisation d'exercer sur le territoire national.

Ce chiffre s'ajoute aux 298 déjà enregistrés et annoncés par ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 5 mars 2026.

Ce qui fait que notre pays compte aujourd'hui 318 EPES, enregistrés au niveau de la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé.

Parmi ces 298 Établissements Privés d'Enseignement Supérieur, 208 inter-agissent avec l'ANAQ-SUP et s'engagent dans des procédures d'habilitation.

Les 90 restants sont ainsi considérés comme non-conformes mais fonctionnent avec des programmes et diplômes non accrédités.

M.D



La longue marche vers l'agrément provisoire et l'habilitation institutionnelle

Pour cette année 2026, le dépôt des dossiers de demande d'ouverture d'un Établissement Privé d'Enseignement Supérieur était fixé du 02 janvier au 31 mars 2026. Dans un communiqué adressé aux « personnes physiques ou morales souhaitant ouvrir un établissement privé d'enseignement supérieur (EPES) », il avait été exigé un dossier complet de demande d'agrément provisoire comprenant :

- un dossier relatif au déclarant responsable
- un dossier technique
- un dossier pédagogique
- une attestation de vérification établie par la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé.

Le document relatif au déclarant responsable doit notamment comprendre une demande d'ouverture adressée au ministère

chargé de l'Enseignement supérieur, un extrait de naissance, une copie conforme de la carte nationale d'identité, de même qu'un certificat de bonne vie et mœurs, un curriculum vitae détaillé, un engagement légalisé à se conformer rigoureusement à la réglementation sur les EPES et une attestation du ministère chargé de la fonction publique prouvant que le déclarant responsable n'est pas un agent de l'État ou un fonctionnaire.

Pour la composition du dossier technique, l'intéressé doit préciser la dénomination de l'institut, l'adresse et éventuellement le logo. Le capital et la liste des associés sont également exigés. Les conditions de recrutement des étudiants par filière et par cycle sont également à établir ou encore la liste des enseignants intervenants dans la(les) formation(s) et celle du personnel administratif, technique et de service (PATs).

A ces dossiers s'ajoutent la constitution d'un dossier pédagogique incluant les filières ou programmes, les maquettes pédagogiques et les syllabii, le système d'évaluation, la fiche de diplôme ou les référentiels des activités professionnelles et des diplômes.

Enfin la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur exige une attestation de vérification délivrée au demandeur.

La DGES précise en outre qu'une autorisation d'ouverture ne vaut que pour un et un seul établissement. « Toute création d'un autre site/campus...requiert une demande d'autorisation dont les modalités sont déterminées par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, conformément au Décret 2018-815 du 11 mai 2018 portant statut des établissements privés d'enseignement supérieur ».

NON-RECONNAISSANCE DU DIPLÔME PAR L'ÉTAT

A quel diplôme se fier ?

Pour bon nombre d'étudiants inscrits dans les instituts de formation professionnelle privée, décrocher son diplôme devient un grand fardeau. Avec le non-agrément de 90 instituts de formation, l'insertion professionnelle devient un véritable parcours de combattant, la reconnaissance du sésame faisant défaut.

■ Par Moustapha Diakhité



«Ce qui m'a poussé à intégrer cette école, c'est avant tout mon envie de poursuivre mes études après l'obtention du baccalauréat et de commencer une nouvelle étape de ma vie », c'est en ces termes que Fatima Eileen Traoré décrit ses ambitions avant ses études supérieures. Agée 18 ans à l'époque, l'ancienne étudiante dans un institut de formation privée, basée sur la Voie de Dégagement Nord (VDN) à Dakar, se disait enthousiaste de découvrir le monde universitaire.

« J'avais beaucoup d'ambition et j'avais hâte de porter cette nouvelle dynamique. J'avais hâte de porter cette nouvelle identité d'étudiante, avec tout ce que cela représentait pour moi à cette époque », relate-t-elle.

Journalisme et métiers de l'information, c'était la filière choisie par Fatima Eileen Traoré lors de son intégration dans l'établissement en 2019. « Pendant cette période, j'ai été accompagnée par une structure qui proposait des bourses d'études. Ce sont eux qui m'ont orientée vers cette école et qui m'ont vivement encouragée à la choisir. Ils m'en ont présenté une image très positive, en mettant en avant la qualité de la formation et les opportunités qu'elle pouvait offrir ».

Après 3 ans années de formation, Fatima termine sa formation. Mais était loin d'imaginer la surprise qui allait se présenter à elle. Le précieux sésame, fruit de son cursus, n'était pas officiellement reconnu par l'État du Sénégal.

Évoquant le sentiment qu'elle nourrissait au moment des faits, Fatima n'avait qu'un seul mot en tête « déception ». « Je n'en avais pas la certitude. J'avais entendu quelques échos et certaines personnes évoquaient des doutes sur la reconnaissance du diplôme.

En plus, je ne savais pas comment vérifier officiellement cette information. A l'époque je faisais confiance à l'école et aux personnes qui m'avaient orientée, d'autant plus que rien, dans mon parcours ou dans les enseignements dispensés, ne laissait penser que le diplôme pouvait ne pas être reconnu par l'État », raconte Fatima Eileen Traoré.

« J'ai atteint la somme d'un million de FCFA ou plus »

Tout comme elle, El Hadj Nguissaly Sarr Ndong ne digère toujours pas sa frustration après sa formation dans un autre EPES situé dans la capitale. Le natif de Diourbel confie avoir dépensé une forte somme d'argent pour financer sa formation.

« J'ai investi la somme d'un million de FCFA ou plus. Parce que la 1ère et la 2ème année, les frais d'inscription sont fixés à 250 000 FCFA. Soit 210 000 FCFA pour la



formation et 40 000 FCFA pour la tenue. En 3ème année, l'inscription s'élevait à 300 000 FCFA du fait de la soutenance. A cela s'ajoutent mon transport, l'achat de fascicule et le tirage de mes documents », explique-t-il.

A l'en croire, son diplôme n'a pas été reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Une situation qui compromet ses chances d'obtention d'une prescription à l'étranger pour poursuivre ses études.

Quant à elle, Fatima Eileen Traoré, n'a pas baissé les bras. Elle est parvenue à se relever et s'adapter, avant de trouver d'autres opportunités d'emplois. Aujourd'hui, elle est conseillère clientèle dans une société de la place. « J'ai continué à évoluer professionnellement en m'appuyant sur des connaissances... Un poste qui me permet de mettre en

pratique plusieurs compétences développées durant ma formation, notamment la communication », certifie Fatima Eileen Traoré.

« Si nous ne sommes pas en règle et que nous ne sommes pas fermés, cela voudrait dire que les autorités ne font pas leur travail »

Contacté par REPERES, l'établissement privé en question, sise sur la VDN, dément toute informations faisant état de sa non-reconnaissance par l'État du Sénégal.

Le responsable de la communication soutient que l'institut, créé en 2018, a obtenu un agrément provisoire et une habilitation institutionnelle.

« Nous sommes à jour avec le ministère de la Santé, le ministère

de la Formation professionnelle et le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Si nous ne sommes pas en règle et que nous ne sommes pas fermés, cela voudrait dire que les autorités ne font pas leur travail », martèle Souveibou Sagna.

Alors que le Sénégal compte plus de 318 établissements privés d'enseignement supérieur, c'est une compétition « rude » qui se joue entre instituts de formation. Une situation que déplore M. Sagna.

« Il faut savoir que dans un établissement, il y a des étudiants qui apprennent mais qui ne terminent pas leur formation. Ils quittent pour aller ailleurs. Et une fois dans un autre établissement, il se mettent à dénigrer leur école d'origine pour faire la promotion de là où ils sont maintenant. Il faut prendre en compte ces critères-là pour éviter ce qu'on appelle la manipulation » met-il en garde.

DAOUR DIOP

PRÉSIDENT DU CADRE UNITAIRE DES ORGANISATIONS DES ÉTABLISSEMENT PRIVÉS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURS DU SÉNÉGAL (CUDOPES)



**“ Nous insistons pour que le
ministère traite avec diligence
les dossiers de demande
d'agrément des EPES ”**

Le CUDOPES dit prendre acte du communiqué de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, rappelant à l'ordre les EPES qui ne sont pas encore en règle. Daour Diop, président de l'organisation qui regroupe l'ensemble des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur dénonce toutefois des lenteurs dans le traitement des dossiers de demande d'agrément des instituts.

Comment expliquer le fait que 90 EPES ne soient pas encore habilités par l'Etat ?

Avant d'ouvrir un Établissement Privé d'Enseignement Supérieur, il y a un certain nombre de conditions à remplir. Le dossier doit inclure des informations sur le responsable et sur l'institut. Il faut remplir toutes les conditions pour que l'établissement puisse être autorisé. Une fois le dossier déposé, il faut attendre. C'est ça le problème quelques fois. Si le déclarant dépose son dossier, alors que l'établissement n'est pas encore autorisé, il arrive qu'il prenne la responsabilité de commencer les enseignements. Ce qui fait qu'il déroule les cours en état de fraude car n'ayant pas l'agrément provisoire. La réglementation impose en outre qu'un an après l'obtention de l'agrément provisoire, il faut engager une autre procédure pour décrocher une habilitation institutionnelle. C'est pour cela que beaucoup d'EPES fonctionnent depuis des années uniquement avec l'agrément provisoire.

Quelles sont les principales causes alors ? Les conditions pour obtenir l'habilitation institutionnelles sont-elles lourdes ?

Les raisons qui poussent certains EPES à ne pas être en règle sont multiples.

- **Le manque de moyen.** Parce que l'établissement peut démarrer les enseignements et ne plus avoir les moyens de remplir les conditions.
- **Durant la période d'orientation des bacheliers dans le privé, beaucoup d'instituts avaient été créés. Et ils comptaient sur les quotas qui leur étaient réservés pour fonctionner normalement. Maintenant qu'il n'y a plus de bacheliers à orienter et que les moyens pour attirer des étudiants ne suffisent plus,**

cela pose problème. Parce que les charges sont supérieures aux recettes disponibles. Ce sont des difficultés que les établissements privés rencontrent.

- L'investissement interne fait aussi défaut. L'établissement doit remplir un certain nombre de conditions en termes d'équipements, de peinture, etc. pour que les étudiants soient à l'aise. Ce sont là des détails importants qui peuvent même être décisifs sur les évaluations du CAMES ou de l'ANAQ-SUP

- Il arrive aussi que le promoteur d'un établissement s'essouffle car investissant sans rentabilité.

Est-ce que vous vous êtes rapprochés du ministère de l'Enseignement supérieur pour comprendre les lenteurs dans le traitement des dossiers ?

Oui il nous est arrivé à plusieurs occasions, lors des rencontres avec le ministère ou de quelques responsables de direction de nous plaindre de ces lenteurs. Il faut d'abord noter que beaucoup de contraintes pèsent sur le déclarant bien avant le traitement de son dossier. Il lui est demandé d'avoir 10% de son Personnel Enseignant et Recherche (PER) disponible avec des contrats à durée indéterminée. C'est donc des enseignants qui vont être payés, sans rien faire. Il faut en plus qu'il loue des locaux. Tout cela avant même que le dossier ne soit étudié par le ministère. Nous insistons donc pour que le traitement des dossiers se fasse de façon diligente. D'ailleurs avec les nouvelles autorités, nous avons convenu que la durée pour l'étude des documents, soit circonscrite sur un délai de trois mois. Durant cette période, le ministère devra instruire le dossier et donner un avis. Cela suppose aussi que l'État devrait renforcer les ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition de la Direction de l'Enseignement

Supérieur Privé. Qu'on se dise la vérité, l'effectif en place ne permet pas un suivi régulier de l'instruction des dossiers d'ouverture d'EPES.

Concernant les EPES non-conformes, est-ce que vous posez des actes en vue de les accompagner pour être en règle ?

C'est la raison d'être de ce cadre unitaire. Il nous arrive de nous rapprocher des établissements qui ne sont pas conformes à la réglementation. De ce fait, nous prenons connaissance de leurs difficultés tout en nous engageant à leur venir en appui. Nous faisons également de la médiation entre eux et le ministère afin que leurs dossiers soient diligentés. Mais ce n'est pas facile au vu de toutes les difficultés auxquelles les EPES non encore conformes sont confrontées.

La Direction générale de l'Enseignement Supérieur n'exclut pas une fermeture de ces EPES pas en règle. Que pensez-vous de cet avertissement ?

Ce serait vraiment regrettable que l'établissement soit amené à fermer d'elle-même ou sur décision des autorités. Cela devrait être l'ultime étape. Les conséquences d'une fermeture peuvent être extrêmement graves. Ceux par exemple qui ont une fois fréquenté un établissement, pourraient à l'avenir vouloir y retourner, soit pour récupérer leurs diplômes ou pour un autre besoin. Si l'institut ferme ses portes, ils n'auront même pas la possibilité d'obtenir un duplicata. Ce n'est pas non plus le ministère qui va leur donner un diplôme. Ce sont des conséquences qu'il faut mesurer. Pour ma part, une école est appelée à fonctionner à vie. Nous avons tous intérêt à ce que les Établissements Publics d'Enseignement Supérieur puissent continuer à exister.

HAMIDOU DIA

SOCIOLOGUE, CHERCHEUR À L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD),
ENSEIGNANT-CHERCHEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

« Du côté de l'offre, la transparence peut aussi faire défaut »

Sociologue, spécialiste des questions liées à l'éducation et à l'enseignement supérieur, Hamidou Dia estime que l'autorisation par l'État d'Établissements Supérieur d'Enseignement Privé à une histoire.

Sociologue, spécialiste des questions liées à l'éducation et à l'enseignement supérieur, Hamidou Dia estime que l'autorisation par l'État d'Établissements Supérieur d'Enseignement Privé à une histoire.

D'après lui, les politiques d'ajustement structurel ont en grande partie justifié leur existence. « Au début des années 80, quand les politiques qui avaient été mises en place depuis le début de l'indépendance, et qui pouvaient ressembler à ce qu'on pourrait appeler l'état providence, étaient scrutées de près, les bailleurs de fonds ont imposé un certain nombre de mesures », affirme-t-il.

« De ces mesures ont découlé ce qu'on peut appeler le label de l'ajustement structurel. C'est en ce moment qu'un processus doux de libéralisation et de privatisation a été mis en place dans un certain nombre de pays, dont le Sénégal. C'est comme ça qu'est née la première génération d'établissements privés », relève Hamidou Dia.

Des années 1980 à nos jours, le nombre d'Établissements Privés d'Enseignement Supérieur a flambé. Ils se chiffrent désormais à 318, dont 90 pas encore conformes.

Une floraison qui s'explique par plusieurs facteurs, indique-t-il. «



Quand les élèves obtiennent le baccalauréat, évidemment certains ont envie de poursuivre les études dans les universités publiques. Mais il se trouve que tous ne peuvent pas être orientés dans les établissements publics. Le privé qui accueille donc une bonne partie de ces bacheliers fonctionne un peu comme une bouée de sauvetage pour ces jeunes-là », avance Hamidou Dia.

Le sociologue-chercheur à l'Institut de Recherche pour le Développement dévoile dans la foulée, une stratégie pour attirer plus d'étudiants dans le privé, dans des conditions souvent floues.

« De côté de l'offre, la transparence peut aussi faire défaut. Les informations fournies relèvent souvent du marketing. On charme,

on embellit la présentation des établissements, des filières et des programmes, sans que cela ne corresponde totalement à la réalité. Et il se pourrait alors que des étudiants, sans avoir des éléments de comparaison et sans connaître des gens qui ont fréquenté ces établissements-là, tombent dans le piège », indique Hamidou Dia.

Pour un meilleur contrôle des EPES, l'enseignant-chercheur à l'Université Paris Cité engage la responsabilité de tout un chacun à l'échelle sociale. Pour lui, les pouvoirs publics devraient être en mesure d'avoir un œil sur ce que font les EPES, en veillant surtout à ce qu'ils répondent aux normes établies.

Adopter « une culture de la sanction », une solution que le sociologue prône également. Mais aussi la sensibilisation.

« C'est un travail de sensibilisation qui doit être fait. Ne pas laisser la chose à la seule responsabilité des étudiants. Il faut se dire que c'est une question de société qui interpelle tous les segments du pouvoir public, les décideurs et aussi les responsables des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur. Leurs propriétaires doivent faire preuve de responsabilité », préconise Hamidou Dia.

M.D

SE FORMER EN ENTREPRISE, L'ALTERNATIVE EST BIEN LÀ !

■ Par Moustapha Diakhité

5.000

. Non ! pas le billet de Franc CFA. Le nombre d'établissements privés, toutes catégories et tous niveaux confondus présentes au Sénégal.

Eh ben c'est là, une révélation soulevée lors d'un symposium organisé en mai dernier par le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et Technique.

Noir sur blanc, le document met en lumière « une prolifération des écoles privées au détriment des écoles publiques au Sénégal ».

Oui ! Une forte expansion à vue d'œil, dans les rues de Dakar, où les écoles privées de formation, en particulier du supérieur, se comptent à plus d'une dizaine entre les Parcelles Assainies et l'avenue Blaise Diagne, à Dakar.

Des instituts supérieurs « dits » de formation, avec quasiment des dénominations assez similaires, nécessitant une vigilance accrue de peur de les confondre.

Des établissements privés avec les mêmes modules, les mêmes pratiques, les mêmes horaires. Et piment sur le gâteau, un même défaut : une non-reconnaissance officielle par l'État du Sénégal.

Disons-le sans ambages. Certes, ces instituts qui ne sont pas conformes, estimés à 90 sont fautifs et le savent. Cependant, avouons que la responsabilité des étudiants que ces écoles forment, qui se retrouveront demain avec un diplôme « fait maison » ont une grande part de responsabilité.

L'alternative est là ! Saisissez-la !

N'ayez pas peur. N'écoutez pas les voix qui vous découragent. Renseignez-vous. Vérifiez les informations qu'on vous partagent et surtout croyez aux nombreuses opportunités qu'offrent les métiers techniques. Une mine dont vous ignorez peut-être les secrets mais qui est précieuse.

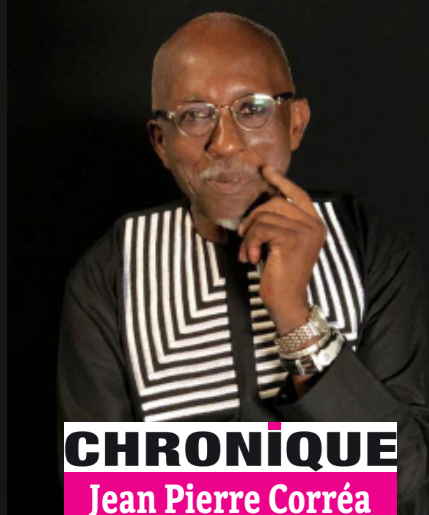
Électronique, mécanique, couture, plomberie, métallurgie, textile, mécatronique, etc. Des métiers qui vous semblent insignifiants chers jeunes. Mais de véritables niches d'emploi très peu exploitées. Il ne s'agit pas de vous dire de ne pas étudier dans les EPES qui sont indispensables bien sûr, s'ils sont reconnus et prometteurs. Mais une de nos missions à REPÈRES, c'est aussi d'être votre boussole. Vous orienter vers les portes qui s'ouvrent facilement au premier "toc toc".

Eh bien sachez que ces métiers techniques, loin d'être des domaines réservés au secteur informel, tendent à l'ère où évoluons à se formaliser et à se professionnaliser.

Un des prestigieux atouts de ces emplois, peut être vous rendrez vous compte, c'est la possibilité d'effectuer une formation duale : Entreprise - Emploi. Apprendre par la pratique. Learning by doing comme dit l'américain.

Le terrain est déjà balisé avec la mise en place par l'Etat du Sénégal d'un Programme de Formation École-Entreprise (PF2E). Cette initiative positionne en fait l'entreprise au cœur du système de formation pour « former aujourd'hui les compétences dont les entreprises auront besoin demain ». Les étudiants pris en charge par l'entreprise l'assurance d'obtenir un emploi à la fin de leur formation, sans risques de se retrouver avec un diplôme non reconnu ou encore en situation de chômage.

L'alternative est donc là chers jeunes. Vous représentez à vous seuls plus de 70% de la population sénégalaise selon l'ANDS. Les places sont limitées. Mettez sur les métiers techniques. Ne les laissez pas en rade. Ils vous ouvriront de grands débouchés et vous ne serez pas déçus.



CHRONIQUE

Jean Pierre Corréa

Chaque année, les grandes vacances nous promettent la même chose : du temps. Du temps pour apprendre. Pour grandir. Pour devenir adulte. En 2026, ce temps-là a été coupé en deux. Net.

D'un côté la Learning Academy. De l'autre la Leumbeul Academy. Et au milieu, nos enfants. Comme une balle de ping-pong.

LEARNING ACADEMY : ON FORME POUR CONSTRUIRE.

Avec les JOJ, le COJOJ a fait un pari de courage : Ne pas seulement recevoir le monde en 2026, mais être à la hauteur quand il arrivera. Résultat : la Learning Academy. Des milliers de jeunes formés. Pour de vrai. Hôtellerie, sécurité, communication, digital, événementiel, langues, entrepreneuriat. Des métiers. Des certificats. De la sueur. De la fierté. J'ai vu des filles de 19 ans parler anglais devant 300 personnes sans trembler. J'ai vu des garçons de banlieue gérer la logistique d'un site comme des chefs d'opérations. En juin ils cherchaient un sens. En septembre ils cherchent un emploi. Voilà l'esprit JOJ : transformer le spectateur en acteur.

La Learning Academy dit une chose simple à la jeunesse :

« Ton pays croit en toi. Voici les outils. Maintenant, bâtis. » C'est cher. C'est long. C'est exigeant. C'est pour ça que c'est sérieux. Et surtout, c'est mesurable. On sait combien de jeunes formés. On sait dans quels métiers. On sait qui a été recruté par les hôtels, les agences, les sites olympiques. On rend compte. On justifie chaque franc. C'est ça, la gouvernance.

ENTRE LEARNING ACADEMY ET LEUMBEUL ACADEMY

Quelles vacances pour notre jeunesse ?

LEUMBEUL ACADEMY : ON DÉFORME AU NOM DU DIVERTISSEMENT.

Et puis il y a l'autre « académie ». Celle qui n'a ni programme, ni prof, ni diplôme. Celle qui a juste une sono à 10 millions et un DJ qui crie « lève la main ». La Leumbeul Academy ouvre partout. Dans nos quartiers. Parfois avec le logo de la mairie dessus. Parfois même subventionnée. Avec l'argent du contribuable. L'argent de l'école. L'argent du forage. Je ne fais pas le père-la-pudeur. La jeunesse a droit à la joie. Notre culture danse, et elle danse bien. Mais quand on met des enfants de 10 ans devant des chorégraphies à connotation sexuelle explicite... Quand on remplace la politique de jeunesse par un set de 4 heures... Quand nos gamins filment, imitent, ricanent, et repartent avec ça comme seul souvenir de leurs vacances... Il faut arrêter de faire semblant. Appelons un chat un chat : ce n'est pas du divertissement. C'est de l'abandon. Le pire ? On nous vend ça comme une politique culturelle. Comme si faire danser des gamins devant un podium était un projet de société. Comme si ambiance rimait avec avenir. C'est plus facile de payer un DJ que de payer un formateur. Plus facile de faire bouger les corps que de faire travailler les têtes. Plus facile de prendre une photo avec des jeunes qui dansent que de prendre un rapport avec des jeunes qui réussissent. La Leumbeul Academy ne délivre aucun diplôme. Elle ne forme à aucun métier. Son seul bulletin de notes, c'est le nombre de vues TikTok. Son seul débouché, c'est le prochain set.

Bilan : des jeunes plus confus, plus exposés, plus livrés à eux-mêmes. Et des adultes plus déresponsabilisés. Bravo le travail.

L'HYPOCRISIE QUI COÛTE CHER.

Ne nous mentons pas. Derrière la Leumbeul Academy, il y a un business. Celui des prestataires de son, de lumière, de sécurité. Celui des tee-shirts, des affiches, des couvertures médiatiques. On dépense des millions pour 3 heures de bruit. Et on dit qu'il n'y a pas d'argent pour un centre de formation. On trouve 5 millions pour un artiste. Et on dit qu'il faut attendre le budget pour payer un professeur d'anglais. C'est ça qui est indécent. Ce n'est pas la danse. C'est le choix. Le choix politique de préférer l'éphémère au durable.

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉCIDEURS.

Les vacances ne sont pas un trou noir qu'on remplit avec du bruit. Ce sont 3 mois. 90 jours. Pour éduquer. Pour orienter. Pour structurer. Oui, on peut faire danser les jeunes. Mais apprenons-leur d'abord à se tenir debout. Oui, on peut leur offrir de la musique. Mais offrons-leur d'abord un métier. Il faut choisir. Entre la Learning Academy qui forme. Et la Leumbeul Academy qui déforme. Entre celle qui prépare à la vie. Et celle qui occupe le temps en attendant que la vie passe.

Le Sénégal n'a pas besoin d'une génération qui sait juste bouger. Il a besoin d'une génération qui sait construire. Qui sait calculer. Qui sait coder. Qui sait entreprendre. Qui sait porter un pays. Alors aux maires, aux partenaires, aux associations : Vous avez le budget. Vous avez la responsabilité. Vous avez le pouvoir de dire non aux gadgets et oui aux compétences. Ne gâchez pas nos enfants pour faire joli sur une affiche.

Le choix est simple : On investit dans des compétences. Ou on investit dans des regrets.

40 jeunes formés dans les métiers de la linguistique

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) et l'Office National de Formation Professionnelle (ONFP) lancent le Youth Linguists Programme (YLP).



L'initiative, engagée dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026, vise à former 40 jeunes de 21 à 35 ans, appelés à devenir Junior Linguist Operators.

Ils sont formés aux métiers de la traduction, de l'interprétation et de la médiation linguistique.

Ceux-ci vont être, au terme de la formation, mobilisés pendant les jeux. Leur rôle sera d'assurer et faciliter les échanges entre les athlètes et leurs délégations, les équipes médicales, les médias internationaux et les différentes parties prenantes des jeux. Ils vont intervenir notamment dans les zones mixtes et les espaces médicaux, en complément des interprètes de conférence et des traducteurs professionnels mobilisés par les JOJ.

A noter que le programme s'inscrit dans le cadre du projet d'héritage des JOJ Dakar 2026. Il garantit une expérience professionnelle et des compétences significatives pour travailler au cœur d'un événement sportif international.

Les compétences acquises pourront ouvrir de nouvelles perspectives dans les domaines de la traduction, de l'interprétation et de la médiation interculturelle.

Pour rappel, les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026 vont se tenir du 31 octobre au 13 novembre 2026. Ils vont réunir plus de 200 délégations, venues du monde entier.

Les services linguistiques du COJOJ Dakar 2026 s'associent donc avec l'ONFP pour une communication fluide avec l'ensemble des acteurs.



CROUS-UAM

Le village olympique de Diamniadio opérationnel

Le président Bassirou Diomaye Faye a procédé samedi à l'inauguration du village olympique de Diamniadio et du centre équestre.

Cette réception signe une nouvelle étape dans la préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026. Les nouveaux bâtiments vont en effet être mis à disposition des infrastructures destinées à accueillir les athlètes et les différentes compétitions.

Les chantiers comprennent notamment un restaurant universitaire d'une capacité de 1000 places, six bâtiments AMSA avec une capacité totale de 2000 lits, mais aussi un complexe sportif dédié aux entraînements des athlètes.

Les JOJ qui se tiendront du 31 octobre au 13 novembre 2026 vont réunir environ 2 700 athlètes autour de 35 disciplines, dont 25 sports de compétition et 10 sports d'engagement.

Des compétitions qui vont être réparties sur les trois principaux sites retenus pour l'événement : Dakar, Diamniadio et Saly.

<https://reperesmagazine.com/>



JOJ DAKAR 2026

Une soixantaine d'officiels techniques et arbitres de lutte formés pour leur mise à niveau



La Fédération Sénégalaise de Lutte a achevé dimanche une formation de 60 officiels techniques administratifs et des arbitres de lutte dans le cadre des prochaines échéances nationales et internationales, notamment les Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026.

Les séances se sont déroulées du 03 au 06 septembre 2026, à l'Arène nationale à Pikine, dans la banlieue dakaroise.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation et de la mise à niveau des cadres techniques et arbitres en vue des compétitions à venir.

« Chers techniciens, vous venez de vous capaciter. Lors des JOJ, répondez présents pour votre pays. Soyez disponibles. Soyez engagés à encadrer nos athlètes, à les aider, à performer », a déclaré le président de la Fédération sénégalaise de lutte.

Ibrahima Sène a appelé les participants à cette formation à s'engager pleinement pour encadrer les lutteurs sénégalais à décrocher des médailles aux JOJ, prévus du 31 octobre au 13 novembre 2026.

<https://reperesmagazine.com/>

MARIAMA BÂ

45 ans après, sa plume continue de nous parler

17 août 1981 – 17 août 2026 Il y a 45 ans, Dakar retenait son souffle. Le 17 août 1981, à 52 ans, Mariama Bâ rendait sa dernière respiration. Elle partait doucement, comme on referme un livre qu'on n'a pas fini de lire. Et pourtant, elle ne nous a jamais quittés.

UNE ENFANCE ENTRE DEVOIR ET RÊVE.

Née le 17 avril 1929 à Dakar, Mariama grandit dans une maison où les livres n'étaient pas pour les filles. Pas encore.

Fille d'Amadou Bâ, futur ministre de la Santé du Sénégal indépendant, elle perd sa mère très tôt. Son grand-père la recueille. L'éducation, dit-on, c'est une affaire d'hommes. Elle sourit. Et elle apprend. Malgré les chuchotements, malgré les « ce n'est pas pour toi », elle tient son cahier serré. Son père, lui, la regarde et dit : « Va ». Alors elle va. À l'école. Au savoir. À la liberté. Elle devient institutrice. Pendant des années, elle tient la craie. Elle écrit au tableau et dans les marges des vies. Elle épouse ensuite le député Obèye Diop. Neuf enfants naîtront de cet amour. Neuf battements de cœur à porter, à nourrir, à éduquer. Puis viendra la séparation. Et avec elle, une solitude qu'elle transformera en encre.

UNE LETTRE QUI A FAIT LE TOUR DU MONDE.

En 1979, elle publie « Une si longue lettre ». Ce n'est pas un roman. C'est une confidence. La lettre de Ramatoulaye à Aïssatou. 40 jours de deuil. 40 jours de vérité. Sur la polygamie, sur l'amitié, sur la dignité des femmes, sur le poids des traditions. Le monde entier l'a lue. Traduite en plus de 20 langues. Prix. Médailles. Larmes. Parce que Mariama n'a jamais crié.

Elle a murmuré. Et le murmure a fait trembler les murs. Quelques mois après sa mort, paraît « Un chant écarlate ». Un chant posthume. Comme si elle refusait de partir sans nous laisser une dernière mélodie. En 2025, la réalisatrice Angèle Diabang a porté « Une si longue lettre » à l'écran. Pour que les nouvelles générations voient ce que nous avons lu. Pour que la voix de Mariama traverse aussi la lumière.

L'HÉRITAGE : UNE LUMIÈRE QUI NE S'ÉTEINT PAS.

Aujourd'hui, 45 ans après, son héritage est intact. Intact comme un pagne blanc qu'on n'ose pas salir. Le Sénégal a gravé son nom sur ses murs. La Maison d'Éducation Mariama Bâ veille sur l'île de Gorée. Des lycées, des bibliothèques, des prix littéraires portent son prénom. Mais son plus bel hommage, ce sont les jeunes filles qui écrivent encore. Celles qui osent dire non. Celles qui choisissent l'école. Celles qui, un soir, ouvrent « Une si longue lettre » et se reconnaissent. Mariama Bâ ne parlait pas seulement des femmes. Elle parlait de nous tous. De la tendresse. Du courage. De la loyauté.

Elle nous a appris que l'on peut être mère de neuf enfants et mère d'un pays. Que l'on peut écrire entre deux lessives et changer le monde entre deux phrases.

Jean Pierre Corréa

EN GUISE D'ADIEU.

Mariama, Tu es partie un 17 août. Mais chaque 17 août, tu reviens.

Dans une classe. Dans une bibliothèque. Dans la voix d'une jeune fille qui lit à voix haute. Tu nous as laissé deux livres. Et des millions de chemins. Merci d'avoir cru que l'éducation d'une fille

pouvait soulever un continent. Merci d'avoir écrit avec ton cœur, pour que le nôtre batte plus fort. Repose en paix, Doyenne. Ta lettre est toujours ouverte. Et nous continuons de la lire.





Former, Insérer, Nourrir

« Clés en main » de six Lycées professionnels en Agriculture et Agroalimentaire (LPAAs) »



- * Zone de transformation des produits agricoles
- * Zone de production de céréales
- * Maraîchage
- * Elevage
- * Pisciculture
- * Usine de production d'aliment de volaille et de bétail
- * Espaces pédagogiques



Le Savoir en mouvement

+221 33 868 75 76



educactiontv



Almadies, zone 5, Lot 19, - Route du King Fahd Plalace.
Dakar - Sénégal



www.educ-action.sn